



Succession héritiers non réservataires

Par **Fabienne76**, le **29/09/2021** à **19:58**

Bonjour,rnrnJe ne sais pas du tout où me renseigner. Ma tante est décédée en 2015, je viens d'apprendre son décès, elle était en APHAD pour la maladie d'Alzheimer. J'ai pu avoir le nom du notaire qui s'est occupé de sa succession mais elle me dit qu'elle ne peut pas me donner les détails du testament que ma tante a rédigé, n'étant pas héritiers réservataires, à savoir que ma tante n'avait ni conjoint ni enfants. Comment puis je faire pour avoir accès à ce testament, svp ?rnrnJe vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **29/09/2021** à **20:13**

bonjour,rnrnsi vous n'êtes pas mentionné comme légataire dans le testament de votre tante, le notaire n' a pas à vous communiquer le contenu du testament.rnrnvotre tante pouvait désigner comme légataires, la ou les personnes de son choix.rnrnsalutations

Par **Fabienne76**, le **29/09/2021** à **21:22**

Merci pour votre réponse, mais puis je demander à voir le testament ?